

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2016

INTÉGRER LE PRINCIPE DE SUBSTITUTION DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
NATIONAL APPLICABLE AUX PRODUITS CHIMIQUES - (N° 3277)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 13

présenté par
M. Roumégas

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'un ensemble de »

les mots :

« de plusieurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.